

AR PREFECTURE

016-200054047-20190520-2019_05_20_M01-AU
Reçu le 24/05/2019

AR ANNULATION PREFECTURE

016-200054047-20190520-2019_05_20_M01-AU
Reçu le 24/05/2019

Face à cette inégalité, de nombreux dispositifs ont été imaginés et mis en œuvre depuis 2012 sur le territoire. Les EPCI historiques du Confolentais et de Haute Charente ont mené des projets de santé qui ont été labellisés en 2012 par l'ARS et qui ont donné lieu à l'édification ou à la rénovation de trois maisons de santé et de trois pôles appui pour un montant de travaux de 4 900 000 € qui génèrent chaque année un déficit de 175 000 € en fonctionnement. Déficit qui risque de s'aggraver dans un avenir proche si la déprise des professionnels de santé se poursuit. De plus, le territoire a investi 80 000 € dans un cabinet spécialisé pour trouver des professionnels à installer et 60 000 € dans des cabinets qui ont assisté les élus dans l'élaboration des projets de santé.

Aujourd'hui, la seule alternative qui est proposée à notre territoire consiste à salarier des médecins généralistes dans le cadre de deux projets potentiels. L'un serait porté par le centre hospitalier de Confolens avec le risque de devoir absorber les déficits qui seront immanquablement générés et l'autre par le Département de la Charente avec une contribution financière demandée à la Charente Limousine ainsi que la gratuité des locaux qui seront mis à disposition. Il faut savoir que le besoin de notre territoire est de 15 nouveaux médecins pour atteindre la norme acceptable de 1 médecin généraliste pour 1000 habitants et que les déficits générés par le salariat peuvent être estimés dans le meilleur des cas à plus de 500 000 € chaque année à partir du moment où ces projets ne bénéficieront plus des divers accompagnements financiers accordés les trois premières années d'exercice. Il convient de se figurer que le coût par habitant reviendrait donc au minimum à 136 € en investissement et à plus de 13 € en fonctionnement chaque année alors même que la Charente Limousine compte les ratios les plus faibles en matière de densité de population, d'emplois et de richesses.

Les élus de Charente Limousine considèrent qu'en matière d'accès aux soins, le principe républicain d'égalité n'est plus respecté. Pourtant, l'accès aux soins de tous les citoyens fait partie des missions régaliennes de l'Etat. Aussi, les élus de Charente Limousine, Considérant l'évolution alarmante des effectifs de professionnels de santé en Charente Limousine qui ne peut plus proposer à l'heure actuel un accès au soin de 1er recours à ses habitants (12 % des charentais n'ont plus de médecin traitant), Considérant pourtant tous les efforts humains et financiers déployés par le territoire pour se montrer attractif auprès de ces professionnels,

Considérant la faiblesse des moyens restants à la disposition de nos territoires aux finances exsangues et au potentiel fiscal par habitant qui compte parmi les plus faibles de France,

Considérant que les seules alternatives qui restent à la disposition des élus consisteraient à déployer encore plus de moyens en la matière ce qui creuserait encore les inégalités entre territoires,

Considérant que les mesures incitatives déployées par l'Etat depuis plus de dix ans ne présentent aucun résultat probant y compris les mesures de classement en zone d'intervention prioritaire (ZIP) dont la Charente Limousine bénéficie,

Considérant que le plan « Ma santé 2022 » n'apporte pas plus de garanties, malgré la fin du numerus clausus et à la condition que cela permette véritablement de former plus de médecins généralistes.

Par ailleurs, il n'apporte pas la garantie que ces professionnels s'installeront de manière plus équilibrée sur le territoire, Considérant également que cette suppression ne répond pas à l'urgence de la situation, puisqu'elle ne concernera que les médecins diplômés dans une dizaine d'années, à l'issue de leur formation, alors même qu'en Charente Limousine la situation est dès aujourd'hui des plus alarmante.

Considérant qu'il convient d'apporter sans attendre les réponses les plus opérationnelles et que tous les leviers doivent être actionnés y compris par des mesures de régulation. Bien évidemment dans le respect des principes de liberté qui fondent notre république ;

Considérant, enfin que des cas particuliers tels que la Charente Limousine appelle des mesures fortes et rapides à la hauteur des enjeux liés à leur fragilité ;

Les élus de Charente Limousine :

-Demandent à l'Etat de mettre en place au plus vite des mesures de régulations en matière d'installation des médecins généralistes sur le territoire français en complément des mesures incitatives déjà en place ;

AR PREFECTURE

016-200054047-20190520-2019_05_20_M01-AU
Regu le 24/05/2019

AR ANNULATION PREFECTURE

016-200054047-20190520-2019_05_20_M01-AU
Regu le 24/05/2019

Indiquent que pour lutter plus efficacement contre la désertification médicale, il est impératif de mobiliser l'ensemble des solutions possibles, en particulier lorsqu'elles ont fait leurs preuves pour d'autres professions de santé. Les pharmaciens, par exemple, sont soumis à des règles d'installation efficaces, puisque le maillage des pharmacies a été préservé en France ;

-Précisent que ces mesures de régulations doivent respecter les principes de liberté chers à notre démocratie et que de ce fait ils pourraient ne concerner que les nouvelles installations sur un temps limité au travers d'un conventionnement par exemple ;

-Demandent à l'Etat de prendre à sa charge de manière pérenne le coût du salariat de médecins généralistes sur des territoires aussi fragiles que la Charente Limousine si cette option s'avérait inéluctable pour garantir une offre de soin de 1er recours le temps que les mesures qui seront mises en œuvre produisent les effets attendus ;

-Demandent que des zones franches soient instaurées en Charente Limousine pour provoquer son développement au niveau de l'offre de soin comme au niveau économique ;

-Demandent enfin à l'Etat de convenir que tous les moyens pour provoquer un rétablissement de cette situation ont été mis en œuvre par le territoire de Charente Limousine et que dorénavant c'est au législateur d'assumer la responsabilité qui est la sienne pour trouver au plus vite une solution à ce problème extrêmement urgent qui entretient une grande partie du sentiment d'exclusion que peut ressentir un territoire tel que le nôtre. Les élus de Charente Limousine réclament qu'en la matière les principes d'égalité et de fraternité qui fondent notre république soient particulièrement respectés.

Motion Approuvée à l'unanimité

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 mai 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

